

**Département de l'Isère
Arrondissement de GRENOBLE
Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE**

DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2017

Nombre d'élus : 15 L'an deux mille dix sept, le 19 janvier à 20h30,
En exercice : 15 Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT VINCENT DE MERCUZE,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
Présents : 11 sous la présidence de M. Philippe BAUDAIN, Maire
Votants : 13 Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 janvier 2017

Présents : BAUDAIN Philippe, CLOUZEAU Nadine, BURDET Gérard, PILLARD
Catherine, BRELLIER Jean-Paul, DANIELI Claude, ANTONIAZZI Denis,
SICARD Éric, TUPIN Bathilde, BOREL Solange, FICARELLI Pierre

Absents/Excusés : LEMIERE Patrick (pouvoir à BURDET Gérard), BARBIER Gaëlle, GUESDON
Pascale (pouvoir à CLOUZEAU Nadine), SANTAMARIA Anne

Secrétaire de séance : ANTONIAZZI Denis

ORDRE DU JOUR

- 1) Tableau du Conseil municipal
- 2) Désignation d'un délégué suppléant au SM du Parc de la Chartreuse
- 3) Désignation d'un 3^e délégué titulaire au SITOB
- 4) Désignation du délégué au Syndicat intercommunal de l'Alpe
- 5) Désignation du délégué au Syndicat Mixte AGEDI
- 6) Diagnostic territorial : point d'étape pratique à l'usage des élus
- 7) Communautarisation de l'espace ludique du col de Marcieu (annulée)
- 8) Harmonisation des règles de prêts dans le règlement intérieur des bibliothèques du réseau
- 9) Vente de la maisonnette du Champcornu
- 10) Demandes de subvention
- 11) Questions diverses

Ouverture de la séance

- Denis Antoniazzi est désigné secrétaire de séance.

Approbation du PV des délibérations du 20 octobre 2016

Pas de remarque.

Le PV du 20 octobre 2016 est donc approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2017-01.01

OBJET : Tableau du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014-03.01 établissant le tableau du conseil municipal. Il rappelle également les règles de détermination de l'ordre du tableau établies par l'article 2121-1 du CGCT :

- 1° Par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Compte tenu de la démission de M. BELLEAU, classé 10^e de l'ordre, le tableau du conseil municipal est modifié comme suit :

Effectif légal du conseil municipal : 15

Fonction	Qualité	NOM et Prénom	Date de naissance	Date d'élection	Suffrages obtenus
Maire	Monsieur	BAUDAIN Philippe	04/03/1946	23/03/2014	563
Premier adjoint	Madame	CLOUZEAU Nadine	22/02/1961	23/03/2014	563
Deuxième adjoint	Monsieur	BURDET Gérard	25/10/1954	23/03/2014	563
Troisième adjoint	Madame	PILLARD Catherine	24/03/1962	23/03/2014	563
Quatrième adjoint	Monsieur	BRELLIER Jean-Paul	18/05/1956	23/03/2014	563
Conseiller municipal	Madame	DANIELI Claude	11/07/1947	23/03/2014	563
Conseiller municipal	Monsieur	LEMIERE Patrick	18/05/1953	23/03/2014	563
Conseiller municipal	Monsieur	ANTONIAZZI Denis	15/11/1953	23/03/2014	563
Conseiller municipal	Madame	GUESDON Pascale	02/02/1962	23/03/2014	563
Conseiller municipal	Monsieur	SICARD Eric	20/11/1969	23/03/2014	563
Conseiller municipal	Madame	BARBIER Gaëlle	16/04/1974	23/03/2014	563
Conseiller municipal	Madame	TUPIN Bathilde	12/08/1974	23/03/2014	563
Conseiller municipal	Madame	BOREL Solange	25/10/1949	23/03/2014	288
Conseiller municipal	Monsieur	FICARELLI Pierre	29/06/1951	23/06/2015	288
Conseiller municipal	Madame	SANTAMARIA Anne	02/02/1969	28/12/2016	563

Approuvé à l'unanimité.

Délibération N° 2017-01.02

OBJET : Désignation du délégué suppléant au SM du Parc de la Chartreuse

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014-04.17 désignant M. BELLEAU comme délégué suppléant du syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Chartreuse. Compte tenu de la démission de M. BELLEAU, il convient de le remplacer.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des conseillers de se porter candidat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de procéder à main levée et désigne, **à 11 voix pour et 2 abstentions** :

- Patrick LEMIERE en tant que délégué suppléant de Gérard BURDET, représentant la commune auprès du comité syndicat du syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Parc de la Chartreuse

Délibération N° 2017-01.03

OBJET : Désignation du 3^e délégué au SITOB

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014-05.02 désignant M. BELLEAU comme délégué titulaire au Syndicat Intercommunal du Torrent du Bresson (SITOB). Compte tenu de la démission de M. BELLEAU, il convient de le remplacer.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des conseillers de se porter candidat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de procéder à main levée et désigne, **à 11 voix pour et 2 abstentions** :

- Jean-Paul BRELLIER en tant que délégué titulaire, afin de représenter la commune auprès du conseil syndical du Syndicat Intercommunal du Torrent du Bresson

Délibération N° 2017-01.04

OBJET : Désignation du délégué au Syndicat intercommunal de l'Alpe

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014-04.18 désignant M. BELLEAU comme délégué titulaire au syndicat intercommunal de l'Alpe. Compte tenu de la démission de M. BELLEAU, il convient de le remplacer.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des conseillers de se porter candidat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de procéder à main levée et désigne, **à 11 voix pour et 2 abstentions** :

- Denis ANTONIAZZI en tant que délégué titulaire pour représenter la commune auprès du conseil syndical du Syndicat Intercommunal de l'Alpe

Délibération N° 2017-01.05

OBJET : Désignation du délégué au Syndicat mixte AGEDI

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2014-04.19 désignant M. BELLEAU comme délégué titulaire au syndicat mixte AGEDI. Compte tenu de la démission de M. BELLEAU, il convient de le remplacer.

Monsieur le Maire propose à l'ensemble des conseillers de se porter candidat.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de procéder à main levée et désigne, **à 11 voix pour et 2 abstentions** :

- Denis ANTONIAZZI en tant que délégué titulaire pour représenter la commune auprès de l'assemblée spéciale du Syndicat mixte A.GE.D.I
- Catherine PILLARD en tant que déléguée suppléante pour représenter la commune auprès de l'assemblée spéciale du Syndicat mixte A.GE.D.I

Délibération N° 2017-01.06

OBJET : Harmonisation des règles de prêt dans le règlement intérieur des bibliothèques du réseau

Monsieur le Maire évoque la délibération communautaire n° 2016-0321 du 26 septembre 2016 prévoyant l'harmonisation des règles de prêt au sein des bibliothèques du territoire communautaire.

Il est ainsi proposé d'adopter un nouveau règlement intérieur de la bibliothèque municipale tenant compte de ces modifications.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **à 11 voix pour et 2 abstentions** :

- D'approuver le règlement intérieur de la bibliothèque, tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération N° 2017-01.07

OBJET : Vente de la maisonnette du Champcornu

L'achat de la grange située rue de Champcornu, parcelle A 884, plus communément appelée "maisonnette Sigaud" et des terrains adjacents a permis un aménagement rationnel et paysager du quartier Champcornu. La rénovation complète du gros œuvre de la maison visait à créer à cet endroit une base de "coworking" pour nouveaux créateurs d'entreprises souhaitant regrouper leurs moyens. Cette idée, louable au demeurant, n'a pas été suivie des faits par manque de candidats.

L'agencement du quartier étant réalisé, l'idée aujourd'hui est de remettre cette entité dans le circuit immobilier en laissant aux futurs acheteurs le soin de faire les aménagements intérieurs. S'agissant d'un bien vendu par une commune de moins de 2.000 habitants, le service des Domaines n'a pas voulu donner d'avis. Bien entendu, le prix de la vente devra, au minimum, intégrer les dépenses de rénovation faites par la collectivité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, **par 11 voix pour et 2 abstentions** :

- De charger Monsieur le Maire de rechercher un acheteur et de signer l'acte de vente.
- De fixer le prix de vente de la maison du Champcornu, parcelle A 884, à 200.000€.

Délibération N° 2017-01.08

OBJET : Demandes de subventions

Des travaux d'enfouissement de lignes et de rénovation de voiries sont envisagés :

- Enfouissement EDF-Télécom du secteur du Monde-Vieux et de la Barde (98.000€)
- Trottoirs sécurisés École-Mairie-Carrefour Champcornu (100.000€)
- Voirie de la Barde (74.000€), de l'Haussipied (30.000€), du Monde-Vieux et Fuma (169.000€) et de la Grande Terre (58.000€)

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- Charge le maire de la réalisation des opérations citées ci-dessus.
- L'autorise à faire toutes les demandes de subventions utiles à ces opérations.

OBJET : Diagnostic territorial : point d'étape

Suite aux quatre nouvelles réunions du groupe de travail, il a semblé intéressant de ne pas attendre les dates officielles classiques pour présenter les grandes lignes et problématiques du diagnostic territorial à l'ensemble des élus (majorité et opposition) afin qu'ils soient tous au même niveau d'information de l'avancée du PLU.

Il s'agit bien d'un point d'étape car ce document de plus de 120 pages, le diagnostic territorial, n'est pas encore définitif. Il nécessite quelques modifications, précisions ou compléments d'informations. Une fois complet, il sera mis à disposition de tous.

Cette présentation n'est qu'un survol en une trentaine de minutes de l'état des lieux et des orientations qui se font jour à la lumière d'un certain nombre de constats ... et de contraintes.

OBJET : Communautarisation de l'espace ludique du col de Marcieu

Monsieur le Maire annonce que la délibération est reportée pour complément d'information.

OBJET : Questions diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a procédé, conformément à sa délégation en matière de marchés publics, à la mise en concurrence et l'attribution du marché d'assurances de la commune pour l'année 2017. Ce marché concerne les assurances dommages aux biens, responsabilité civile, protection juridique de la commune, des élus et agents ainsi que l'assurance véhicule et auto mission.

Une consultation a été effectuée et c'est la société SMACL Assurances qui a proposé la meilleure offre pour l'ensemble des lots. Le montant des cotisations annuelles 2017 s'élèvera à 8.852,28 € TTC, contre 8.949,58 € TTC en 2015.

La séance est levée à 21h15.